

Envoyé en préfecture le 23/04/2014

Reçu en préfecture le 23/04/2014

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 15 avril 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 avril 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire)

N° 14-3-36

Vie associative

Convention URACEN 2014

Rapport de M. Alain FAUVARQUE,
Adjoint au Maire

Dans le cadre de la politique de soutien au développement de la vie associative par l'information des acteurs associatifs et des agents municipaux en charge d'accompagner ces associations, la municipalité souhaite adhérer à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives du Nord Pas de Calais (association loi 1901).

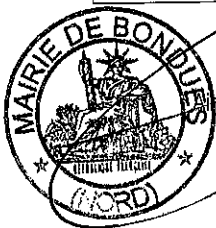
L'URACEN a pour missions d'informer sur des questions juridiques, comptables ou quotidiennes, les dirigeants associatifs bénévoles et les acteurs salariés ou non des secteurs de l'animation, de la culture, socioculturel et éducatif et d'aide à la médiation culturelle.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer à l'URACEN moyennant une cotisation annuelle de 500€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Conseil d'administration du 1^{er} avril 2014
Commission Générale du 8 avril 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire